



Crpmem
GUYANE



Syndicat des Pêcheurs et Armateurs
de la Pêche Artisanale au Poisson
de la Guyane

Cayenne, le 04 février 2013

Monsieur Victorin LUREL
Ministre des outre-mer
Monsieur Frédéric CUVILLIER
Ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Réf. : N°081-0213/JM/PT

Objet : Votre courrier du 4 février 2013.

Monsieur le Ministre des outre-mer,
Monsieur le Ministre délégué des transports, de la mer et de la Pêche,

Nous accusons réception ce jour de votre courrier, daté du 04 février 2013, concernant votre invitation à participer à une réunion qui se tiendra le mercredi 6 février 2013 à 18h30 au ministère des transports, de la mer et de la pêche, en présence de l'ensemble des parlementaires et des exécutifs des collectivités guyanaises ayant pour objet « un point sur les actions en matière de lutte contre les activités de pêche illégale, intervenues depuis cet été » et sur la présentation d'un « plan global de renforcement de la lutte contre la pêche illégale, ... » et nous vous en remercions.

Toutefois, nous sommes surpris que vous n'abordiez à aucun moment la demande de mise en place d'un plan d'urgence, avec ses six points de revendications, pour les pêcheurs et armateurs de Guyane, que nous avons remis au Directeur de la mer depuis le lundi 14 janvier 2013 et dont la non réponse à ce jour a entraîné un barrage devant le consulat du Brésil par le secteur de la pêche guyanaise et l'arrêt de toute activité de la profession.

En outre, nous constatons que ne sont présents à cette réunion que deux ministères hors nos revendications visent à alerter six ministères notamment celui des affaires étrangères, de l'économie et des finances, de la défense et de la justice.

C'est pourquoi, comme nous l'avons signalé à vos services de l'Etat, aux Elus de Guyane, à la population guyanaise et aux médias, les professionnels du secteur de la pêche de Guyane ne se rendront pas à Paris. Par contre, toute négociation permettant la fin du conflit n'est pas fermée. Bien au contraire, nous vous demandons de désigner toutes personnes dûment mandatées en mesure d'apporter des solutions à nos six points de revendications, qui viendront en Guyane, au cœur de nos problèmes.

.../...

PAPAP - COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET ELEVAGES MARINS DE GUYANE
Port de pêche du Larivot – Pôle administratif – 97351 Matoury – Guyane Française
Téléphone : 0594.38.79.85 – Télécopie : 0594.27.40.82 – Courriel : crpmem.guyane@yahoo.fr



Crpmem
GUYANE



Syndicat des Pêcheurs et Armateurs
de la Pêche Artisanale au Poisson
de la Guyane

D'autre part, nos parlementaires et présidents des collectivités de Guyane qui seront présents à cette réunion pourront vous réaffirmer la position des armateurs et pêcheurs de Guyane.

Pour conclure, nous tenons à vous affirmer notre détermination à poursuivre nos actions sur le terrain afin de défendre la survie de nos entreprises, de nos emplois et de nos traditions tant que vos ministères n'auront pas apporté des propositions concrètes à nos revendications.

Les nombreuses alertes qui remontent à plus de dix ans du secteur de la pêche de Guyane sur le pillage de la ressource halieutique guyanaise et la mise en place de mesures fortes demandées par la profession pour **L'ERADICATION TOTALE** et pérenne de la pêche étrangère illégale dans nos eaux ne peuvent plus rester lettre morte.

Vous trouverez en annexe une copie de notre dossier dont un premier exemplaire a dû vous être déjà remis par le préfet de Guyane.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre des outre-mer, Monsieur le Ministre délégué des transports, de la mer et de la Pêche, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président du CRPMEM Guyane,
Jocelyn MEDAILLE

Le Président du syndicat PAPAP,
Frédéric LETARD

Copie : Destinataires in fine